

Le galop diminue & abaisse la vigueur superflue de certains Chevaux, qui se servent de leurs reins pour des sauts désunis & des contre-tems qui incommode & dérangent un Cavalier ; parce que dans le mouvement, que le Cheval fait en galopant, les jambes de devant se trouvant éloignées de celles de derrière, les reins qui sont la partie supérieure du corps, sont nécessairement contraints de se baisser dans cette action, ce qui par conséquent, diminue la force de cette partie : ceci doit s'entendre du galop étendu qui est propre à ces sortes de Chevaux, car le galop rassemblé leur donneroit occasion de continuer leurs désordres.

C'est une règle pratiquée par tous les habiles Maîtres, qu'il ne faut jamais galoper un Cheval sans l'avoir assoupli au trot, de façon qu'il se présente de lui-même au galop, sans peser ni tirer à la main : Il faut dont attendre qu'il soit souple de tout son corps, qu'il soit arondi l'épaule en dedans, qu'il obéisse aux talons au passage de la croupe au mur, & qu'il soit devenu léger au piaffer dans les piliers ; & si-tôt qu'il sera parvenu à ce point d'obéissance, pour le peu qu'on l'ébranle au galop, il le fera avec plaisir. Il faudra le galoper dans la posture de l'épaule en dedans, non-seulement pour le rendre plus libre & plus obéissant, mais pour lui ôter la mauvaise habitude qu'ont presque tous les Chevaux, de galoper la jambe de dedans de derrière ouverte, écartée, & hors de la ligne de la jambe de dedans de devant. Ce défaut est d'autant plus considérable, qu'il incommode fort un Cavalier & le place mal à son aise, comme il est facile de le remarquer dans la plûpart de ceux qui galopent ; par exemple, sur